

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

DIRECTION MOYENS GENERAUX

**MARCHE T16-057 AYANT POUR OBJET  
LE REAMENAGEMENT DE L'HEMICYCLE DE  
L'HOTEL DE LA METROPOLE**

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL n°1**

**ENTRE,**

**La Métropole Aix-Marseille-Provence,**

dont le siège est :

« Le Pharo »

58, boulevard Charles Livon – 13007 – MARSEILLE

Représentée par Jean-Claude GAUDIN, Président

Maître d'ouvrage,

Ci-après désigné « **le Maître d'ouvrage** »,

d'une part,

**ET,**

**Et le groupement d'entreprises :**

ARES LINE, Via Brenta 7 Z.I – 36010 CARRE - représentée par Nicolas FRANCESCHI,  
administrateur délégué

ARTBM, 19 allée des Mimosas – 13190 ALLAUCH - représentée par Didier RAIMONDO,  
Gérant

Ci-après désigné « **Le Groupement** »,

d'autre part.

# SOMMAIRE

**PREAMBULE 4**

**1 - PRINCIPE DE LA TRANSACTION 5**

**2 - EXPOSE DES MOTIFS 5**

**3 - INDEMNITE TRANSACTIONNELLE 5**

**4 - RENONCIATION A RECOURS - EFFETS DE LA TRANSACTION 6**

**5 - PIECE ANNEXE - ANNEXE 1 : PRIX FORFAITAIRES FORMANT 6**

**L'INDEMNITE DE TRANSACTION 18**

## **PREAMBULE**

Dans le cadre de l'appel d'offres relatif au réaménagement de l'hémicycle de l'Hôtel de la Métropole, le marché T16-057 a été notifié le 23/09/2016 au Groupement d'entreprises ARES LINE/MOSAICOGROUP/ARTBM.

Il s'agit d'un marché mixte avec une partie forfaitaire de 1 438 098 € HT soit 1 725 717,60 € TTC relative aux travaux et divers équipements et une partie à bons de commande sans montant annuel minimum et maximum pour la partie maintenance des équipements audiovisuels et votes électroniques.

En novembre 2016, des infiltrations d'eau, liées aux orages de forte intensité sur la Ville de Marseille, ont été constatées sur une partie des sols en moquette, ce qui a nécessité son remplacement.

De plus, des fournitures supplémentaires ont été demandées par la Métropole au Groupement en matière de mobilier et d'équipements audiovisuels.

Par un mémoire en réclamation adressé le 9 avril 2018 à la Métropole Aix Marseille Provence, le Groupement demande le paiement de la somme de 60 375,57 € HT répartie en 3 chapitres de la manière suivante :

- **Chapitre 1 :**  
38 923,57 € HT demandés par la société ARTBM au titre des matériels nécessaires au remplacement de la moquette et à la pose et mise en peinture de panneaux de protection ignifugés
  
- **Chapitre 2 :**  
13 712,00 € HT demandés par la société ARESLINE au titre de la fourniture de mobilier et équipements complémentaires au niveau de l'espace « Président »

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

## **1 - Principe de la transaction**

Vu la circulaire en date du 7 septembre 2009 parue au JO n° 0216 du 18 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique ;

Vu la circulaire en date du 6 avril 2011 parue au JO n° 0083 du 8 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

**La Métropole Aix Marseille Provence et le Groupement acceptent de régler définitivement le différend portant sur les chapitres 1 et 2 de la réclamation du 09 avril 2018 relatifs au remplacement de la moquette, à la pose et mise en peinture de panneaux de protection ignifugés et à la fourniture de matériels et équipements complémentaires pour la tribune présidentielle.**

## **2- Exposé des motifs**

Le Groupement réclame au chapitre 1 du mémoire en réclamation la somme de 38 923,57 € HT correspondant :

- Aux matériels nécessaires au remplacement de la moquette et à la pose et mise en peinture de panneaux de protection ignifugés
- Au coût de la main d'œuvre nécessaire à la réalisation de ces travaux

Au regard du retard constaté dans l'exécution globale du marché, une retenue de 2% sur le montant proposé a été négociée par le Maître d'ouvrage.

**Le montant retenu pour le chapitre 1 s'élève donc à 38 145,10 € HT.**

Le Groupement réclame également au chapitre 2 du mémoire en réclamation la somme de 13 712 € HT correspondant :

- Aux matériels nécessaires au soulèvement de la tribune présidentielle
- A la fourniture de la deuxième table rabattable à côté
- Au coût de la main d'œuvre nécessaire aux présents travaux

Toutefois, le montant retenu pour le chapitre 2 n'est pas celui présenté par le Groupement : en effet, le montant réclamé n'est pas conforme au montant du devis annexé et validé par le Maître d'Ouvrage. De plus, au regard du retard constaté dans l'exécution globale du marché, une retenue de 2% sur le montant proposé a été négociée par le Maître d'ouvrage.

En conséquence, le montant retenu pour le chapitre 2 est 11 740,40 € HT.

Le montant total retenu pour les chapitres 1 et 2 est : 49 885,50 € HT.

### **3 – Indemnité transactionnelle**

Dans le cadre du présent protocole transactionnel, le Maître d'ouvrage et le Groupement ARES LINE (Mandataire) / ARTBM / MOSAICO GROUP acceptent de régler le différend visé ci-dessus relatif au marché n° T16-057, au moyen du versement par la Métropole Aix Marseille Provence, de la rémunération complémentaire exposée ci-dessus

Soit une indemnité transactionnelle, y compris CCRD, fixée au montant forfaitaire de : QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS ET CINQUANTE CENTIMES HT – 49 885,50 € HT.

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'acte d'engagement, la Métropole se libèrera des sommes dues au titre du présent protocole sur la base des coordonnées bancaires indiquées par chaque cocontractant. Ainsi, la somme due au titre du chapitre 1 sera versée à la société ARTBM et la somme due au titre du chapitre 2 à la société ARES LINE SPA.

### **4 – Renonciation à recours – Effets de la transaction**

Moyennant la stricte exécution du présent protocole d'accord :

- Les parties se reconnaissent respectivement entièrement remplis de leurs droits.
- Les parties renoncent à toute action et/ou recours ultérieur concernant les chapitres 1 et 2, qu'il soit amiable ou contentieux, devant quelque instance que ce soit au titre du marché n°t16-057 visé en préambule et de ses suites.
- Les parties déclarent de manière express et irrévocable donner aux présentes la valeur d'un protocole transactionnel et déclarent être informées des conséquences de la signature de la transaction.

Cette transaction est conclue entre les parties, d'un commun accord, en application des dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil. Au sens de l'article 2052 du Code Civil La transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet.

La transaction règle définitivement le différend né de la situation qui y est visée.

Dès lors, les parties signataires du présent protocole transactionnel s'engagent à ne pas revenir sur les termes de cette transaction.

Les parties s'engagent à renoncer à tout recours, demandes ou actions l'une envers l'autre au titre du présent protocole qui constitue le décompte général et définitif du marché.

**Fait à Marseille le**\_\_\_\_\_.

*En 5 exemplaires, un pour chacune des parties et un pour être déposé au Contrôle de légalité.*

**Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Le Président, ou son représentant**

(Signature et cachet)

*A signer et à revêtir d'un tampon précédé de la mention suivante : « Bon pour transaction définitive et irrévocable »*

# MEMOIRE DE RECLAMATION

Métropole Aix-Marseille Provence  
Direction des Achats et de la Commande Publique – Service des  
Marchés  
Le Sextant, 1er étage  
44 boulevard de Dunkerque  
13002 Marseille

## OBJET DE LA RECLAMATION

Régularisations des sommes dues aux sociétés  
**ARES LINE-MOSAICOGROUP -ARTBM**

**ARTICLE 50 CCAG-TX**

## **OBJET DU MARCHE :**

**T166057 réaménagement de l'hémicycle de l'hôtel de la métropole**

## I ARTBM

### RAPPEL DES FAITS A L'ORIGINE DE LA PRESENTE RECLAMATION

Au cours de la réalisation du marché en décembre 2016, des travaux supplémentaires nous ont été demandés sans ordre de services car des infiltrations suite aux gros orages survenus en novembre 2016, ont entraîné la dégradation de la moquette et du revêtement acoustique vertical dans la partie hémicycle qui accueille le public. Ces dégradations pouvant entraîner un retard dans le bon déroulement marché du chantier et dans date prévue pour la livraison de l'hémicycle au marché Toutes justifications nécessaires figurent en annexe du présent mémoire

**Ces travaux supplémentaires demandés par la métropole n'étaient pas prévus initialement, ni dans le CCAP ,ni dans le CCTP ,ni dans les plans fournis à l'appui du dossier d'appels d'offres**

La société ARTBM a donc procéder, après avoir établis un devis, au changement de la dite moquette et identique à celle choisie pour l'Hémicycle afin de préserver l'harmonie de la Salle. Les sièges de la zone « public » et « presse » ont dus être déposés pendant les travaux et refixées après l'installation de la moquette, et a également réaliser la fabrication et pose de de panneaux en Medium M1 ignifugé et de leur mise en peinture afin de protéger le revêtement acoustique dégradé

La société ARTBM entend donc saisir maitre de l'ouvrage au titre des sommes dues relatives :

- aux matériels nécessaires au remplacement de la moquette et mise en place des panneaux ignifugés et de leur mise en peinture
- du cout de la main d'œuvre nécessaire aux présents travaux

Et cela **conformément aux dispositions de l'article 50 du CCAG-Travaux.**

## II ARTBM

### SUR LE FONDEMENT DES SOMMES RECLAMEES PAR LA SOCIETE ARTBM

La société ARTBM est donc en droit de demander à la Métropole Aix-Marseille Provence de bien vouloir assurer la prise en charge des sommes dans le cadre de l'exécution du chantier

Pièces jointes à l'appui du présent mémoire de réclamation

ANNEXE 1 : rapport réunion de chantier

ANNEXE 2 : devis du 23/01/12/2017

ANNEXE 3 : devis du 02/12/12/2016

ANNEXE 4 : facture pour machine décolleuse de moquette

ANNEXE 5 : détails éléments facturés par Sté Mason pour ARTBM travaux supplémentaires hémicycles hors montants HT

**La société ARTBM est donc en droit de réclamer la somme de 38 923.57 € HT au titre du présent mémoire.**

**Signature du représentant légal de la société:**

**A.R.T.B.M**  
18 b Allée des Mimoses  
13100 ALLAUCH  
Tél : 04 91 66 48 97  
Siret: 418 763 078 0023  
Tva Intr. FR 2141879036

## I ARES LINE

### RAPPEL DES FAITS A L'ORIGINE DE LA PRESENTE RECLAMATION

Au cours de la réalisation du marché en novembre 2016, des travaux supplémentaires nous ont été demandés sans ordre de services car lors du maquettage de l'installation des fauteuils dans l'hémicycle, il a été constaté que la visibilité entre les élus et le Président n'était pas suffisante. Pour remédier à cette limitation, la tribune présidentielle a été surélevée afin de faciliter l'inter-visibilité. Or la création de cette surélévation a imposé la création de deux marches qui compte tenu de la présence des agents du bureau des assemblées (sténotypiste, vote électronique et responsable) empiétaient sur les zones de circulation et d'évacuation. La seule solution acceptable et qui permettait de maintenir la place présidentielle au centre dans l'hémicycle, consistait à répartir de chaque côté les places réservées aux assemblées. Cette répartition nécessitait de prévoir aussi une table additionnelle de l'autre côté.

La société Ares Line SpA entend donc saisir maître de l'ouvrage au titre des sommes dues relatives :

- aux matériels nécessaires au soulèvement de la tribune présidentielle ;
- à la fourniture de la deuxième table rabattable à côté ;
- du coût de la main d'œuvre nécessaire aux présents travaux.

Toutes justifications nécessaires figurent en annexe du présent mémoire

Ces travaux supplémentaires demandés par la métropole n'étaient pas prévus initialement, ni dans le CCAP, ni dans le CCTP, ni dans les plans fournis à l'appui du dossier d'appels d'offres

Et cela conformément aux dispositions de l'article 50 du CCAG-Travaux.

## II Ares line

### SUR LE FONDEMENT DES SOMMES RECLAMEES PAR LA SOCIETE

#### ARES LINE SPA

La société Ares line est donc en droit de demander à la Métropole Aix-Marseille Provence de bien vouloir assurer la prise en charge des sommes dans le cadre de l'exécution du chantier

Pièces jointes à l'appui du présent mémoire de réclamation

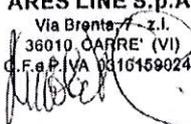
ANNEXE 1 : rapport réunion de chantier « HEMICYCLE CR3 »

ANNEXE 2 : devis « 0911 Marseille Prev.1142 »

La société Ares Line SpA est donc en droit de réclamer la somme de 13.712,00 € HT au titre du présent mémoire.

Signature du représentant légal de la société:

ARES LINE S.p.A.  
Via Brenta, 7 - z.l.  
38010, CARRÈ (VI)  
C.F.a.P. IVA 03161590249



## I MOSAICOGROUP

### RAPPEL DES FAITS A L'ORIGINE DE LA PRESENTE RECLAMATION

Au cours de la réalisation du marché en novembre 2016, des travaux supplémentaires nous ont été demandés sans ordre de services pour l'ajoute de la deuxième table à côté de la table présidentielle il a fallu que toutes les connectiques permettant un raccordement des équipements techniques se retrouvent de chaque côté, notamment les raccordements réseaux, les plug-ins pour les raccordements audio ainsi que les voies permettant un retour vidéo HD.

Ces déports (notamment audio et vidéo) ont nécessités l'installation d'équipements électronique dédiés permettant le transport de ces signaux entre la régie et la tribune présidentielle. Néanmoins il a fallu fournir aussi des ajoute au système électrique pour permettre le raccordement des appareils de la deuxième table.

La société SARL Mosaicogroup entend donc saisir maitre de l'ouvrage au titre des sommes dues relatives :

- aux matériels nécessaires au raccordement audio, vidéo et électrique de la deuxième table ;
- du cout de la main d'œuvre nécessaire aux présents travaux.

Toutes justifications nécessaires figurent en annexe du présent mémoire

Ces travaux supplémentaires demandés par la métropole n'étaient pas prévus initialement, ni dans le CCAP ,ni dans le CCTP ,ni dans les plans fournis à l'appui du dossier d'appels d'offres

Et cela conformément aux dispositions de l'article 50 du CCAG-Travaux.

## II MOSAICOGROUP

### SUR LE FONDEMENT DES SOMMES RECLAMEES PAR LA SOCIETE MOSAICOGROUP

La société Mosaicogroup est donc en droit de demander à la Métropole Aix-Marseille Provence de bien vouloir assurer la prise en charge des sommes dans le cadre de l'exécution du chantier

Pièces jointes à l'appui du présent mémoire de réclamation

ANNEXE 1 : rapport réunion de chantier « HEMICYCLE CR3 »

ANNEXE 2 : devis « 16736PV2084 R01 FP Option Deuxième Table Amovible »

La société Mosaicogroup est donc en droit de réclamer la somme de 7.740,00 € HT au titre du présent mémoire.

Signature du représentant légal de la société:

**MOSAICOGROUP SARL**

155 Promenade des Anglais  
Porte de l'Arènes, Hall C - 06200 NICE / CEDEX 3 | FRANCE |  
RCS NICE 811 070 192 SIRET 811 070 192 00018 APE 4321  
N° TVA Intracommunautaire : FR23811070192



Projet : Réaménagement de l'Hémicycle de l'Hôtel  
de la Métropole Aix-Marseille Provence

## **Option pour la deuxième Table Amovible à côté de la Table Présidentielle**

Offre 16736-2084 Rév. 01 du 19 décembre 2016

### 1. Introduction

Pour l'Hémicycle, le Groupement Ares Line, ARTBM et SARL Mosaicogroup avait envisagé de fournir une table amovible pour l'installation à la côté droite de la table présidentielle où des raccordements audio et vidéo étaient prévus pour les fonctionnaires de la sténotypiste, pour gérer le vote ou pour y raccorder le podium (de la Métropole).

La Métropole souhaite de avoir ces raccordements disponibles aussi pour la côté gauche de la table présidentielle et de fournir une deuxième table amovible pour cette positionne.

Le Groupement présente dans ce document l'offre pour les éléments audio-visuel additionnels nécessaires.

#### **SARL MOSAICOGROUP**

Siège social : 455 Promenade des Anglais - Les Portes de l'Arénas, Hall C -06299 Nice Cedex 3 - France

T. +33 (0)6 45349893 email : [mosaicogroup@mosaicogroup.com](mailto:mosaicogroup@mosaicogroup.com)

RCS Nice 811 070 192 - SIRET 811 070 192 00018 APE 4321A

N° TVA Intracommunautaire : FR23811070192

## 2. Description de l'ajoute

Pour permettre le raccordement soit à gauche soit à droite de la sténotypiste, de la personne qui gèrera le vote et du Podium, le groupement présente l'offre pour les matériaux additionnels nécessaires à tous les raccordements audio-visuel.

A la gauche de la table présidentielle les matériaux suivants seront à ajouter :

- Un boîtier au sol avec les prises suivantes :
  - o Une prise HDMI de retour de la grille de commutation ;
  - o Une prise HDMI, une prise DVI et une prise VGA+Audio pour envoyer un signal (un signal seulement entre les trois) à la grille de commutation ;
  - o Deux prises XLR F pour y raccorder les micros du Podium ;
  - o Deux jack 3,5mm pour y raccorder le casque de la sténotypiste et son système d'enregistrement portable ;
  - o Une prise de courant ;
  - o Une prise RJ45 raccordée à la régie.

Pour la connectivité décrite, les éléments suivants seront à fournir et installer dans le faux plancher :

- Un récepteur Crestron DM-RMC-4K-100-C (entrée avec câble catégorie spécial et sortie HDMI) ;
- Un émetteur Crestron DM-TX-4K-302-C avec deux entrées HDMI et une entrée VGA+Audio (et sortie sur câble catégorie spécial) ;
- Une plaque Bose WP22BU-D Dante pour la connexion audio des micros et de la sténotypiste.

La plaque Bose sera raccordée au réseau des données dédié, tandis que les éléments vidéos seront raccordés sur la grille de commutation.

Sur la grille de commutation il faudra donc ajouter les cartes suivantes :

- Une carte avec entrée sur câble catégorie spécial DMC-4K-C ;
- Une carte avec deux sorties sur câble catégorie spécial DMC-4K-CO-HD.

Sur le système de contrôle le logiciel sera construit si qu'il sera possible de gérer les nouveaux raccordements d'une façon indépendante de l'autre positionne (celle de droite). Les raccordements additionnels seront donc des destinations et des sources audio et vidéo complètement nouveaux.

S'il vous plaît de noter que l'option est à confirmer dès que possible et avant de la clôture de la forme (faux-plancher).

**SARL MOSAICOGROUP**

Siège social : 455 Promenade des Anglais - Les Portes de l'Arénas, Hall C -06299 Nice Cedex 3 - France

T. +33 (0)6 45349893 email : [mosaicogroup@mosaicogroup.com](mailto:mosaicogroup@mosaicogroup.com)

RCS Nice 811 070 192 - SIRET 811 070 192 00018 APE 4321A

N° TVA Intracommunautaire : FR23811070192

### 3. Proposition Financière

Le prix suivant est hors TVA.

MARQUE	MODELE	DESCRIPTION	Q.TE
MOSAICOGROUP	BOITIER CUSTOM	BOITIER AVEC LES PRISES	1
BOSE	WP22BU-D	PLAQUE DANTE IN/OUT	1
CRESTRON	DM-RMC-4K-100-C	RECEPTEUR 8G HDMI	1
CRESTRON	DM-TX-4K-302-C	EMETTEUR HDMI/VGA A PAIRES TORSADEES	1
CRESTRON	DMC-4K-C	CARTE ENTREE SUR CABLE CATEGORIE	1
CRESTRON	DMC-4K-CO-HD	CARTE SORTIES SUR CABLE CATEGORIE	1
MOSAICOGROUP	CABLAGE ET INSTALLATION	CABLES, ACCESSOIRES ET TRAVAUX POUR CABLAGE ET INSTALLATION	1

Le coût pour l'option est de 7.740,00 € (hors TVA)

S'il vous plaît de noter que l'option est à confirmer dès que possible et avant de la clôture de la forme (faux-plancher).

**SARL MOSAICOGROUP**

Siège social : 455 Promenade des Anglais - Les Portes de l'Arénas, Hall C -06299 Nice Cedex 3 - France

T. +33 (0)6 45349893 email : [mosaicogroup@mosaicogroup.com](mailto:mosaicogroup@mosaicogroup.com)

RCS Nice 811 070 192 - SIRET 811 070 192 00018 APE 4321A

N° TVA Intracommunautaire : FR23811070192

#### 4. Conditions de Fourniture

L'offre comprend :

Tout ce qui est décrit dans les chapitres ci-dessus.

Paielements :

Virement bancaire à 30 jours net après installation

Facturation :

A la fin des travaux d'installation

Devise :

En euros sauf indications contraires.

Variantes ou intégrations :

Toute variante éventuelle ou toute autre intégration d'éléments non prévus au présent devis fera l'objet d'une offre complémentaire qui mentionneront leurs conditions de règlement

Validité de l'offre :

90 jours à compter de la date de la dernière révision de la présente offre.

TVA :

À votre charge, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Garantie :

Comme prévu par le marché du réaménagement

Transport du matériel :

À notre charge franco votre adresse.

Livraison du matériel et début des travaux :

A définir selon la disponibilité d'intervenir sur le système

Frais de déplacement :

Inclus

Exclusions :

- Tout ce qui n'est pas précisé dans l'offre.

**SARL MOSAICOGROUP**

Siège social : 455 Promenade des Anglais - Les Portes de l'Arénas, Hall C - 06299 Nice Cedex 3 - France

T. +33 (0)6 45349893 email : [mosaicogroup@mosaicogroup.com](mailto:mosaicogroup@mosaicogroup.com)

RCS Nice 811 070 192 - SIRET 811 070 192 00018 APE 4321A

N° TVA Intracommunautaire : FR23811070192

# A.R.T. BUREAU MÉDITERRANÉE

Téléphone : 04.91.68.48.97. Télécopie : 04.91.64.08.89 .Portable : 06.14.74.23.15

<b>Adresse de Facturation :</b> MAMP pharo  13007 Marseille	<b>adresse Livraison si différente</b>   <b><u>MAMP PHARO</u></b>
---	--

Affaire suivie par : MrG . Yvanez  
georges.yvanez@marseille-provence.fr

**Mobile**

**Tel:**

## DEVIS N°02/12/12/2016 fourniture et pose de moquette avec depose et repose des sieges existant

Désignation article	Qté	Net H.T	Total H.T
Fourniture et pose de 170 m2 de moquette type FINETT bleu FINETT 6 FARBE 70006. Y comprise colles y compris les contremarches des escaliers et des marches	1	19375,00	19375,00
Pose de profils antidérapantes pour marches et escaliers (les profils angulaires fournies par le client )	1	928,57	928,57
depose de la moquette avec Decolleuse lame de 305 mm des zone planes + escaliers et mise en decheterie + depose des sieges existant et repose de ces derniers apres pose de la moquette neuve sur percement et fixations existantes	1	6800,00	6800,00
fourniture et pose par collage sur revetement existant de panneaux aggloméré ou contreplaqué 27 mm maxi peinture noire acrylique y compris escaliers acces 2 zones hautes :environ 40 metres lineaires par panneaux 2500x 1220 mm	1	5400,00	5400,00
Mise à niveau du plancher existant RAGREAGE (ce produit est utilisé dans le cas où après avoir enlevé la moquette, le béton ne peut pas accueillir la pose de la nouvelle moquette suivant prescription de pose	1	2500,00	2500,00
		sous total	<b>35003,57</b>
<b>ECO TAXE</b>	0	0	<b>eco taxe HT 0,00</b>
Bon pour Acceptation : date - cachet - nom - signature			<b>Total HT 35003,57</b>
			20,00% <b>7000,71</b>
			<b>Total TTC 42004,29</b>
delais previsionnel d'intervention janvier à confirmer suivant date de reception de la confirmation et date de reception des travaux de l'hemyicle		validité de l'offre : 1 mois	
Acompte	30%	LIVRAISON	

**AMENAGEMENT REGIONAL TECHNIQUE DE BUREAU MEDITERRANEE.**

Téléphone : 04.91.68.48.97. Télécopie : 04.91.64.08.89 .Portable : 06.14.74.23.15. Site Internet : www.artbm.fr

SARL AU Capital de 7 622.45 Euros – R.C.S. MARSEILLE 98B1079 – SIRET N° 418 766 036 00028 – Code APE 4665Z

Numéro de T.V.A. Intra-communautaire FR014187660

# A.R.T.BUREAU MÉDITERRANÉE

Téléphone : 04.91.68.48.97. Télécopie : 04.91.64.08.89 .Portable : 06.14.74.23.15

**Adresse de Facturation :**

MAMP  
pharo  
  
13007 Marseille

**adresse Livraison si différente**

MAMP PHARO

Affaire suivie par : MrG . Yvanez

Mobile

georges.yvanez@marseille-provence.fr

Tel:

## DEVIS N°01/23/01/2017 fourniture et pose panneaux de protection bois hemicycle

Désignation article	Qté	Net H.T	Total H.T
fourniture et pose par collage sur revêtement existant de panneaux medium M1 peinture noire acrylique y compris escaliers acces 1 zones hautes :e70 M² par panneaux 2800x 2070 mm	1	3800,00	3800,00
pose de 2 panneaux de recouvrement degat des eaux	2	60,00	120,00
		sous total	<b>3920,00</b>
<b>ECO TAXE</b>	0	0	<b>eco taxe HT</b> 0,00
Bon pour Acceptation : date - cachet - nom - signature		<b>Total HT</b>	<b>3920,00</b>
		20,00%	<b>784,00</b>
		<b>Total TTC</b>	<b>4704,00</b>
delais previsionnel d'intervention janvier à confirmer suivant date de reception de la confirmation et date de reception des travaux de l'hemicycle		validité de l'offre : 1mois	
Acompte	30%	LIVRAISON	

### AMENAGEMENT REGIONAL TECHNIQUE DE BUREAU MEDITERRANEE.

Téléphone : 04.91.68.48.97. Télécopie : 04.91.64.08.89 .Portable : 06.14.74.23.15. Site Internet : [www.artbm.fr](http://www.artbm.fr)

SARL AU Capital de 7 622.45 Euros – R.C.S. MARSEILLE 98B1079 – SIRET N° 418 766 036 00028 – Code APE 4665Z

Numéro de T.V.A. Intra-communautaire FR014187660

**FACTURE**

<b>Nb.</b> 11-2017	<b>DATE</b> 03/02/17	<b>CLIENT</b> A.R.T.B.M. 19 ALLEE DES MIMOSAS 13190 ALLAUCH - FRANCE
-----------------------	-------------------------	---

<b>TVA CLIENT</b> FR01418766036	<b>DEVISE</b> €	<b>PAIEMENT</b> VIREMENT 60 jj D.F.	<b>BANQUE</b> BANCO POPOLARE IBAN: IT 64 V 05034 53180 000000000 161 SWIFT: BAPPIT21AM7
------------------------------------	--------------------	--	--

<b>QUANTITÉ</b>	<b>DÉSCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
-----------------	--------------------	----------------

OFFRE N. 184-2016 DATE 15/12/16

**Fourniture**

Démontage de n. 100 fauteuils et stockages de celle dans le couloir extérieur.

Enlèvement de la moquette existant avec outillage spécial y compris louer une machine pour aider les opérations d'enlèvement dans les partie en plan et enlèvement manuel dans les 4 allées d'accès.

Fourniture et pose de 170 m2 de moquette type FINETT bleu FINETT 6 FARBE 70006.

Y comprise colles y compris les contremarches des escaliers et des marches.

Pose di profils antidérapants pour marches et escaliers (les profils angulaires fournis par le client).

Pose des fauteuils. Operations envisagées: faire à nouveau tous es goujons dans le sol et déplacer les trous et les fauteuils d'au moins 3 cm dans le sens opposé.

Y compris la fourniture de n °400 nouveaux goujons mécaniques.

<b>TAXABLE</b>	<b>TVA</b> Sans application de TAV aux termes de l'article 41 D. Lgs. 331/1993	<b>TOTAL H.T.</b>
----------------	---	-------------------

<b>DATE LIMITE</b>	30/04/17
--------------------	----------

MASON SH  
 Via Meucci,5  
 20090 Pizzo d'Adda (Mi)  
 T.0292020495-Fax 0292081427

C.F./P.I. 08263920366 -CAP.SOC. € 36.000,00  
[amministrazione@mason.it](mailto:amministrazione@mason.it)  
[www.mason.it](http://www.mason.it)



Member of CE3 Federation  
**RINA**  
 ISO 9001  
 Certified Quality System



Member of CE3 Federation  
**RINA**  
 ISO 9001  
 Certified Quality System

Réaménagement de l'hémicycle **marché notifié le 23/09/2016**

délai: 3 mois

CHANTIER

CR N° 3

Date :	Heure de début	15h00	Lieu : sur site
08/11/2016	Heure de fin	16H30	Date de diffusion : 14/09/2016

REPRESENTANT	TELEPHONE	COURRIEL	P	A	E	C
<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b>						
<b>S.T.B.</b>	M. THOUVENOT	<a href="mailto:frederic.thouvenot@marseille-provence.fr">frederic.thouvenot@marseille-provence.fr</a>	x			x
	M. YVANEZ 07 77 67 96 79	<a href="mailto:georges.yvanez@marseille-provence.fr">georges.yvanez@marseille-provence.fr</a>	x			x
	M. LAMBLOT 06 32 87 50 41	<a href="mailto:remy.lamblot@marseille-provence.fr">remy.lamblot@marseille-provence.fr</a>	x			x
	Mme SCHUSTER 04 95 09 59 25	<a href="mailto:valerie.schuster@marseille-provence.fr">valerie.schuster@marseille-provence.fr</a>				
<b>DPSI</b>	M. CHAMAYOU 06 32 87 52 73	<a href="mailto:marc.chamayou@marseille-provence.fr">marc.chamayou@marseille-provence.fr</a>				
	M. OCELLI 06 32 87 56 56	<a href="mailto:bruno.ocelli@marseille-provence.fr">bruno.ocelli@marseille-provence.fr</a>				
	M. COMBES 06 32 87 56 67	<a href="mailto:pierre-alexandre.combes@marseille-provence.fr">pierre-alexandre.combes@marseille-provence.fr</a>	x			x
<b>SPS</b>						
<b>Présents</b>	Mme GALEOTTI 06 07 15 28 75	<a href="mailto:j.galeotti@presents.fr">j.galeotti@presents.fr</a>				
<b>BUREAU DE CONTRÔLE</b>						
<b>Qualiconsult</b>	M. DOUELLE					
<b>ENTREPRISES</b>						
<b>ARTBM</b>	M. RAIMONDO 06 14 74 23 15	<a href="mailto:artbmcommercial@gmail.com">artbmcommercial@gmail.com</a>	x			x
<b>ARESLINE</b>	M. DARIN	<a href="mailto:plero.darin@aresline.com">plero.darin@aresline.com</a>	x			x
<b>MOSAICO GROUP</b>	M. MASET	<a href="mailto:fabio.m@mosaicogroup.com">fabio.m@mosaicogroup.com</a>	x			x
	M. LIGURI	<a href="mailto:alberto.l@mosaicogroup.com">alberto.l@mosaicogroup.com</a>	x			x
	M. PILLA	<a href="mailto:francesco.p@mosaicogroup.com">francesco.p@mosaicogroup.com</a>	x			x

### Ordre du jour

MISE AU POINT PLANNING  
VALIDATION

#### Organisation :

l'accès au parc est possible de 6h à 8h pour les livraisons.  
le bâtiment est ouvert de 8h à 19h. Les entreprises pourront avec un délai de prévenance de 48h intervenir plus tôt. À convenir directement avec M. LAMBLOT  
le premier Conseil Communautaire se tiendra le 9/02/2017 en conséquence les travaux suivant devront être terminés pour le 3/02: la régie et les écrans seront installés et fonctionnels et les caméras fonctionneront en mode manuel

#### Planification :

Suite au comité de Pilotage les mobiliers sont validés par M. Gondard, la tribune sera centrée et deux tables seront disposées de chaque côté, suppression de la rehausse sur la tribune et remplacement du boîtier par un écran plus incliné, si possible réglable en inclinaison.  
le planning est modifié  
- le 16/11 démontage de la régie, support d'écran, mise en place canalisation passage de câbles  
- le 21/11 livraison charriot élévateur  
- le 22/11 livraison structure, plancher et moquette  
- pose jusqu'au 15/12

prochaine réunion le : 16 novembre à 11h00

# ARESLINE

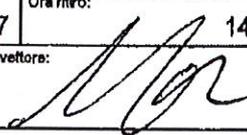
INNOVATIVE SEATING SYSTEMS

Ares Line SpA  
Via Brenta 7 Z.I. 36010 Carre' (VI) Italy  
T +39 0445 314931 F +39 0445 314999  
www.aresline.com info@aresline.com  
RI VI - CF - P.Iva IT03161590249  
Cap. Soc. € 1.200.000 i.v.

Integrated Management System  
ISO 9001 - ISO 14001 - BS OHSAS 18001

Spett.le <b>METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE</b>  <b>58 BD CHARLES LIVON</b> <b>13007 MARSEILLE 7 (FR)</b> <b>Telefono 0033 4 9199.9968</b>
Luogo di destinazione - Destinazione diversa <b>Idem</b>

Attention: du 1/2016 nouveau nr TVA IT03161590249

Cod. cliente: <b>2229816</b>	Causale trasporto: <b>Vendita e installazione</b>	Tipo documento: <b>Documento di Trasporto</b>	N. documento: <b>577</b>	Data documento: <b>02/03/2017</b>	Pagina: <b>1 / 1</b>
Codice Articolo	FSC	Descrizione	U.M.	Quantità	
<b>FOR6883</b>		Ns. Rif. Conf. Ord. 4.051/C del 10/02/2017 Vs. Rif. Ordine MODESTY PANEL PER TAV HIP-UP PANNEAU FRONTAL POUR TABLE HIP-UP	PZ	2	
<b>FOR6885</b>		MAGG. SPEC. LAMINATO FORMICA F2510	PZ	2	
<b>HI6287</b>		Ligne pour production - HIP UP	NR	1	
<b>173004051</b>		Ordine: 4051/C/17 del 10/02/2017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	NR	1	
<b>S-BRC5418--KIT----</b>		Ns. Rif. Conf. Ord. 220 del 10/02/2017 Vs. Rif. Ordine ACCOUDOIR ET PATINS POUR TRENDY	PZ	1	
<b>S-PAT0013---NNN----</b>		JEUX ACCOUDOIRS MULTIREGLABLE 4D TRENDY	PZ	25	
<b>D2</b>					
<p><b>SOSTA TECNICA C/O</b></p> <p><b>MOSAICO SRL</b> <b>VIA ALESSANDRO VOLTA 50</b> <b>30020 NOVENTA DI PIAVE (VE) Per VETTORE -</b> <b>CONSEGNARE presso</b></p> <p><b>Per successivo inoltro e posa in opera a destino per ns.</b> <b>ordine e conto.</b></p>					
 <p>Only the products that are identified as such on this document are FSC certified DNV-COC000369</p> <p>* FSC 100% ** FSC MIX</p>			<p>SI RICHIEDE, NELLO SVOLGIMENTO DEL SERVIZIO DI TRASPORTO, IL RISPETTO DELLE NORME DEL CODICE DELLA STRADA CON PARTICOLARE RIFERIMENTO AI TEMPI DI GUIDA E DI RIPOSO, AI LIMITI DI VELOCITA', ALLA PORTATA E ALLA MASSA</p>		
Aspetto esteriore del bene: <b>PALLET</b>		Trasporto a cura del: <b>VETTORE</b>	Porta: <b>150X80X50 CM</b>	Volume Lordo mcg	
Totale colli: <b>1</b>	Peso Kg: <b>65</b>	Data inizio trasporto:	Ora inizio trasporto:	Data ritiro: <b>02/03/2017</b>	Ora ritiro: <b>14,00</b>
Vettore: <b>PIZETA EXP. SRL I.albo VI/2955711/C ZANE' (VI) via Cuso12- PI 01519370249</b>				Firma del vettore: 	
Firma del conducente:			Firma del destinatario:		

# ARESLINE

INNOVATIVE SEATING SYSTEMS

Ares Line SpA  
Via Brenta 7 Z.I. 36010 Carre' (VI) Italy  
T +39 0445 314931 F +39 0445 314999  
www.aresline.com info@aresline.com  
RI VI - CF - P.Iva IT03161590249  
Cap. Soc. € 1.200.000 i.v.

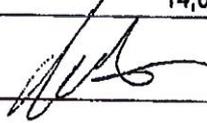
Integrated Management System  
ISO 9001 - ISO 14001 - BS OHSAS 18001

Spett.le <b>METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE</b> <b>58 BD CHARLES LIVON</b> <b>13007 MARSEILLE 7 (FR)</b> <b>Telefono 0033 4 9199.9968</b>
Luogo di destinazione - Destinazione diversa <b>METROPOLE CHEZ ARTBM/FITEX</b> <b>Mr Raimondo</b> <b>LOT C4 - ZAC DE FONTVIEILLE</b> <b>13190 ALLAUCH - FRANCIA</b> <b>Telefono 0033614742315</b>

Attention: du 1/2016 nouveau nr TVA IT03161590249

Cod. cliente: 2229816	Causale trasporto: Vendita e installazione	Tipo documento: Documento di Trasporto	N. documento: 770	Data documento: 27/03/2017	Pagina: 1 / 1
--------------------------	---	---	----------------------	-------------------------------	------------------

Codice Articolo	FSC	Descrizione	U.M.	Quantità
-805QNXNN8--T34---		Ns. Rif. Conf. Ord. 221 del 10/02/2017 Vs. Rif. Ordine PAPILLON nr 2 PAPILLON FAUTEUIL NR. 2 COLIS TOTAL POIDS BRUT KG 34 POIDS NET KG. 28 DIMENSIONS: NR 2 BOXES 27X63X94CM  GOODS OF ITALIAN ORIGIN MATERIEL D'ORIGINE ITALIENNE - FRANCO DE PORT	PZ	2

 Only the products that are identified as such on this document are FSC certified DNV-COC000369 * FSC 100% ** FSC MIX	SI RICHIEDE, NELLO SVOLGIMENTO DEL SERVIZIO DI TRASPORTO, IL RISPETTO DELLE NORME DEL CODICE DELLA STRADA CON PARTICOLARE RIFERIMENTO AI TEMPI DI GUIDA E DI RIPOSO, AI LIMITI DI VELOCITA', ALLA PORTATA E ALLA MASSA				
Aspetto esteriore del bene: <b>CARTONI</b>	Trasporto a cura del: <b>VEETTORE</b>	Porto:	Volume Lordo mc: <b>NR 2 BOXES</b>		
Totale coll.: <b>2</b>	Peso Kg: <b>34</b>	Data inizio trasporto:	Ora inizio trasporto:	Data ritiro: <b>28/03/2017</b>	Ora ritiro: <b>27X63X94 CM</b> <b>14,00</b>
Vettore: <b>GRUBER LOG. SPA - VERONA PI 00520690215 VIA D.SCIENZA 12 37139 ZAI 2 BASSONE</b>			Firma del vettore: 		
Firma del conducente:			Firma del destinatario:		

# ARESLINE

INNOVATIVE SEATING SYSTEMS

Ares Line SpA  
Via Brenta 7 Z.I. 36010 Carre' (VI) Italy  
T +39 0445 314931 F +39 0445 314999  
www.aresline.com info@aresline.com  
RI VI - CF - P.Iva IT03161590249  
Cap. Soc. € 1.200.000 i.v.

Integrated Management System  
ISO 9001 - ISO 14001 - BS OHSAS 18001

Spett.le <b>METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE</b> <b>58 BD CHARLES LIVON</b> <b>13007 MARSEILLE 7 (FR)</b> <b>Telefono 0033 4 9199.9968</b>
Luogo di destinazione - Destinazione diversa <b>Idem</b>

Attention: du 1/2016 nouveau nr TVA IT03161590249

Cod. cliente: <b>2229816</b>	Causale trasporto: <b>Vendita e installazione</b>	Tipo documento: <b>Documento di Trasporto</b>	N. documento: <b>1.186</b>	Data documento: <b>23/05/2017</b>	Pagina: <b>1 / 1</b>
---------------------------------	--	--	-------------------------------	--------------------------------------	-------------------------

Codice Articolo	FSC	Descrizione	U.M.	Quantità
<b>5235MAXBD0-T34---</b>	<b>**</b>	<p>Ns. Rif. Conf. Ord. 645 del 26/04/2017 Vs. Rif. Ordine FAUTEUIL <b>TRENDY FIRST CLAS FAUTEUIL DIRECTION</b> NR. 1 COLIS TOTAL POIDS BRUT KG. 23 POIDS NET KG. 19 DIMENSIONS: 78X41X66 CM</p> <p>GOODS OF ITALIAN ORIGIN MATERIEL D'ORIGINE ITALIENNE - FRANCO DE PORT</p> <p><b>A' L'ATTENTION DE REMY LAMBLLOT</b> <b>RÉSPONSABLE DU SIEGE DE LA METROPOLE</b> <b>TEL 06 32 87 50 41</b></p>	<b>PZ</b>	<b>1</b>
<b>D2</b>				

 <p>Only the products that are identified as such on this document are FSC certified DNV-COC000369</p> <p>* FSC 100% ** FSC MIX</p>	<p>SI RICHIEDE, NELLO SVOLGIMENTO DEL SERVIZIO DI TRASPORTO, IL RISPETTO DELLE NORME DEL CODICE DELLA STRADA CON PARTICOLARE RIFERIMENTO AI TEMPI DI GUIDA E DI RIPOSO, AI LIMITI DI VELOCITA', ALLA PORTATA E ALLA MASSA</p>
--	---

Aspetto esteriore del bene: <b>CARTONI</b>		Trasporto a cura del: <b>VEETTORE</b>	Porto:	Volume Lordo mc: <b>0,21</b>
Totale colli: <b>1</b>	Peso Kg: <b>23</b>	Data inizio trasporto:	Ora inizio trasporto: <b>23/05/2017</b>	Ora ritiro: <b>14,00</b>
Vettore: <b>GRUBER LOG. SPA - VERONA PI 00520690215 VIA D.SCIENZA 12 37139 ZAI 2 BASSONE</b>			Firma del vettore: 	
Firma del conducente:		Firma del destinatario:		

# ARESLINE

INNOVATIVE SEATING SYSTEMS

Ares Line SpA  
Via Brenta 7 Z.I. 36010 Carrè (VI) Italy  
T +39 0445 314931 F +39 0445 314999  
www.aresline.com info@aresline.com  
RI VI - CF - PI 00887180248  
Cap. Soc. € 2.400.000,00 I.V.  
Integrated Management System  
ISO 9001 - ISO 14001 - BSOHSAS 18001

CLIENT

METROPOLE DAIX-MARSEILLE-PROVENCE

RÉFÉRENT

Piero Da Rin

CODE CLIENT

0 0033 4 9199.9968

EMAIL

corinne.michel@marseille-provence.fr

OFFRE NR.	DATE	VALIDITÉ OFFRE
1589	07/12/2016	15/02/2017

RÉFÉRENCE

Salle Hemicycle MPM Pharo

DÉPART MATÉRIEL (PAS INCLUS TRANSPORT)

Livraison comme prévue

PROGRAMME

N° DES PLACES

0 - Altro

1

PLAN

Plan ci-joint de la société Mason du 10/11/2016

PAIEMENT

Comme prévue par le contrat

TRANSPORT

MONTAGE

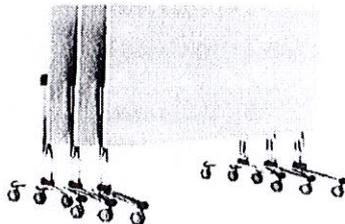
Franco domicile (bord du camion)

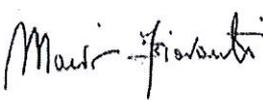
Mason

AUTRES CONDITIONS

NOTES

LES IMAGES CI-DESSOUS SONT PRÉSENTÉES À TITRE INDICATIF ET NE SONT PAS CONTRACTUELLES



RESPONSABLE COMMERCIAL	CACHET ET SIGNATURE POUR CONFIRMATION
 Mario Fioravanti	

PRIX NET UNITAIRE	11.980,00
MONTANT NET TOTAL	11.980,00
TRANSPORT	0,00
MONTAGE	0,00
AUTRES FRAIS	0,00
DEVIS (TVA pas incluse)	€ 11.980,00

Les conditions de vente suivantes la confirmation de cette offre en commande sont réglées par les Conditions Générales de Vente de Ares Line SpA, disponibles dans la liste actuelle des prix, que l'acheteur confirme avoir reçu, lu et approuvé dans son intégralité. Les modalités de paiement sont confirmées sous réserve de la réponse positive des la Société Assurance Credit ou information commerciale. Les informations concernant le traitement des données personnelles est consultable sur le site [www.aresline.com](http://www.aresline.com) (lien «PRIVACY POLICY») ou, sur demande, au service commercial de Ares Line SpA.